

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 59 (1979)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Cours de change et relations franco-suisse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Flash sur les entreprises franco-suisse

La Société générale des eaux minérales de Vittel, dont le principal actionnaire est le groupe suisse **Nestlé**, a pris une participation de 34 % dans le capital du fabricant de **skis Léo Lacroix**. Ce dernier est implanté à Perrignier, Haute Savoie, et sa production, en 1978, est de huit mille paires. Il compte atteindre les quinze mille paires en 1979 et vingt mille en 1980. Son chiffre d'affaires était de 8,5 millions de francs en 1978. - Pour la société Vittel, il s'agit d'une diversification d'envergure financière modeste. Son chiffre d'affaires est passé de 482 à 525 millions de francs de 1977 à 1978. Le dernier bénéfice net s'est élevé à 9,4 millions, après 10,5 millions d'impôts, 1,4 million de provision pour participation et pour la première fois 2,5 millions de provision pour intéressement. - La diversification dans le matériel de sport ne devrait pas, en principe, connaître de nouveaux et prochains développements chez Vittel.

La société **Renault Finance SA** à Lausanne est l'un des établissements financiers les plus importants de Suisse. Il s'agit d'une société financière contrôlée par la Régie nationale des usines Renault, cataloguée par la Banque nationale suisse dans

la rubrique des entreprises « ne faisant pas appel au public pour obtenir des dépôts de fonds ». Selon les derniers chiffres connus, Renault Finance (capital actions : 225 millions suisses) présente un total de bilan de 4,047 milliards suisses. C'est non seulement la société financière étrangère de loin la plus importante aussi bien dans le secteur des entreprises de caractère bancaire que dans celui des établissements non bancaires. Remarquons à titre de comparaison que le bilan de Paribas (Suisse) n'atteint que la moitié de Renault-Finance. Par ordre d'importance du bilan déclaré, cette dernière n'est dépassée que par les « grandes Banques » et six banques cantonales (Zürich, Berne, Vaud, Lucerne et Saint-Gall). Avec moins de vingt employés, Renault-Finance mène une existence discrète qui consiste pour l'essentiel à organiser et à gérer pour le compte de la Régie d'Etat française les investissements et participations internationales.

Dans la comparaison internationale, les entreprises françaises ont à financer un peu plus de **congés annuels** de leurs salariés que les entreprises suisses. En effet, du point de vue du « droit aux vacances » - établi par la loi et les conventions

collectives - la Suisse se situe à peu près au milieu des pays d'Europe occidentale. Si le minimum légal est de 12 à 18 jours ouvrables par an, les arrangements contractuels portent les congés suisses de 18 à 24 jours. Pour l'année 1977, les données correspondantes sont de 24 à 30 jours pour la France. Le coût des vacances est donc plus élevé en France qu'en Suisse pour les entreprises. En Allemagne fédérale, la durée des congés est également de 18 à 24 jours. Elle est de 17 à 24 jours aux Pays-Bas et de 20 à 22 jours en Belgique.

Une filiale du groupe suisse **Schindler SA**, représenté en France par la société Roux-Combaluzier-Schindler (RCS), a conclu un contrat de licence et de coopération avec Murata Machinery Ltd, au Japon. La filiale de Schindler cède à cet important producteur japonais de systèmes de transport et d'entreposage les droits exclusifs de production et de vente pour l'Extrême-Orient de ses chariots de manutention. Le programme de fabrication de l'entreprise suisse fait très largement appel à l'électronique. Ses chariots, en effet, sont des robots dirigés et surveillés par microprocesseurs.

## Cours de change et relations franco-suisse

En dépit de certaines oscillations turbulentes, l'accalmie relative constatée depuis l'automne 1978 dans les changes franco-suisse a persisté durant les mois d'été. Par rapport au printemps, où le cours du FS à Paris a évolué entre 252,9 et 256,3 FF, l'on constate certes un alourdissement du FS qui de la mi-juin au 20 octobre a oscillé dans une « fourchette » allant de 256,2 (plus bas) le 8 août à 264,7 FF (plus haut) le 2 octobre. Mais lors de la crise de change avec le dollar fin septembre, début octobre, le FS n'a réagi que faiblement sur le marché parisien. On remarquera d'ailleurs qu'entre FF et FS la différence des taux d'inflation n'apparaît plus, si l'on compare les cours de change sur un an. Sans doute cette stabilisation relative a-t-elle fortement contribué à « étoffer » les opérations de prêts des banques suisses à des créanciers de droit public français. Selon toute vraisemblance, le total des prêts de ce type atteindra plus du double par rapport à celui de 1978.

